Mancy in 7 Morentre 1903. Noor hen cher ame Estre lettre, arrivée par le second courrier de Jans n'a cle catre mes mains que au moment ou je revenais de la réunior de la commission, au sujet de laquelle je vous avois cint. ze n'ai done per en prire profiter mes collègues Bois, par fortune la délibération de la commission a tourne heaucoup meren que je n'essis espéré comme on in anit d'anne nomme rapportour j'ai immidiatement pres la parole for monte are insistance comment L vou de M.M. Glasson & Silley

tendait à enleva aux professions de doit ains l'imbigor de liberté qu'on lea asoit ortogé en 18,95; de telle sorte que nous serions desormais les relo qui fraent prives de tonte indépendance effetire à un noment on la libate scientifique apparait de plus en plus indépensable pour favorise le rajeunissement it le renouveau du droit aint Après quelques objections, j'a un successivement vern a man d'alor note dogen puis St. Biret. Nous arms observe en etadant de près la question que la proposition Glasson Villey compared toute l'harnisie de la réform de 1895 it que a elle dessit l'empoter il sant manifestiment impossible de se contenta d'un sub interrogation for a hait wind en 1 in anne,

Moss arous pense - et notre dozen a patienticument appaye là desses que la viair informe à l'effet de corrige les inconvincents dont on se plant, sent l'adjonction à la 3 com année d'un sour senstriel de doit will a like allower parattent de coulle les boune ontérieures on d'enposer des unes personalles (timition este l'inscignement de liera et arle de doctorat), qui d'ailleurs dans l'état actual des choses, ne feat qu'assimiler la durce de l'enseignement de la sième année à aler des des pricidentes; réfirme complimentaire d'enseignement que laisoessit intacts les programmes.

Tiralment nous come hors wonter le son flavor Villey et pour le maintien du statu que, mus que nous sommes pour le disti scientiffe le disti de sauragarde note l'hate scientiffe que c'est he la l'ensir le plus sin que c'est he la l'ensir le plus sin

It ji me saais par d'avis de cide même en a go touch la there des incapacités pour la rétable en pier anné: non pas que je me L'y Louversipos à la place; on hou mon compt je by a tonjours maintaine tout en traitent le morage et la phation en s'imannée Bais si nous la plaçons dans le programme d'égang de l'en amée c'est un empietement su la terain de la liberté que n'est pas hip large. A mon aris hors me dernions consentir que une reforme tendont à clarge notre exhau d'indépendant y'en conção han une, pour ma part, que sirgurant de oystime des certificats, protique dans le Treallis des seienes avec l'ant de succès; In the licencia on doit it frenchant justifice des convissances suffisantes en un cartain promba de maticies jusidques tennes pour essentielle on on justificial an voyen de calificats obtinus à la sonte d'examens dont le combinarions pourains I dans um ling meur wich as gri de carchilals. ctions be chair aint smait dinse on tramehos dont lode ne saait pas impose comm anjourchen; 36 sufficiet que le cardidat cut soprofisité aux ignous relatives à tates as Lambs, qu'il grouphait are I d'aut à suint ses mes personelle, for l'examer. autont la vernfreiheit que la Rehrfreiheit Bais I'll sot amon hop lot four proposer paral orgitime It je me suis contenti d'an suggina l'idei à ma allique Harf ula la rifor de 1895 sous a assure en minmum de lebestig Hai en faut nien abandonna. J'estin genrolee Facilie ne din ontre- fas in commission it que les hesitations de que gres - une adent bront l'unamimité des civilistes Gel y a du nousau je my le fora saron) Bien cordialement à vory In Genry

Consider R. Saleilles 14 rue Saint- Guillaum Faris

